

CALENDRIER DES EPREUVES BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
SESSION JUIN 2024

CONSTRUCTION DES CARROSSERIES (25410)
METROPOLE-LA REUNION-MAYOTTE

EPREUVES	DATES	HEURE DE PARIS	NATURE
Français - U51	Mardi 18 juin 2024	8 h 30 - 11 h 30	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52	Mardi 18 juin 2024	14 h - 16 h 30	écrite
Epreuve prenant en compte la formation en entreprise - E3 -Prévention - santé - environnement - U35 - Economie-gestion - U34	Mercredi 19 juin 2024 Mercredi 19 juin 2024	9 h 30 - 11 h 30 14 h - 16 h	écrite écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U6	Jeudi 20 juin 2024	9 h 30 - 11 h 30	écrite
Epreuve scientifique et technique - E1 - Analyse d'un système technique - U11	Jeudi 20 juin 2023	14 h - 17 h	écrite
Epreuve technologique : Etude de cas - E2 : préparation d'une production - U2	Vendredi 21 juin 2023	13 h 30 - 16 h 30	écrite
Langue vivante A*- U4	Mardi 11 juin 2024	14 h - 15 h 10 minutes	écrite orale
Epreuve scientifique et technique - E1 -Mathématiques - U12 -Physique-chimie - U13	Du lundi 27 mai au vendredi 7 juin 2024	Durée : 1 h Durée : 1 h	écrite et pratique sur support informatique
Chef d'œuvre	A l'initiative des académies	Durée globale 15 minutes (5 min. de présentation 10 min. de questions)	orale
Epreuve prenant en compte la formation en entreprise E3 : Réalisation d'interventions en entreprise - U31		Durée : 45 minutes	orale
Mesures, contrôles, réception et mise en conformité d'un véhicule- U32		Durée : 6 h maxi	pratique
Intervention de contrôle et mise en conformité de systèmes mettant en œuvre des énergies - U33		Durée : 4 h maxi	pratique
Epreuve facultative de langue vivante **- UF1		Durée : 20 minutes ***	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive -U7			pratique

* La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

** La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.

*** La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.